

Note adressée au ministère des Affaires étrangères français concernant les résultats du sommet de Paris (Paris, 24 octobre 1972)

Légende: Le 24 octobre 1972, le ministère des Affaires étrangères français reçoit un commentaire de la déclaration finale de la conférence des chefs d'État ou de gouvernement des Communautés élargies réunis à Paris du 19 au 21 octobre 1972. Les Neuf affirment leur intention de transformer, avant la fin de la décennie en cours, l'ensemble de leurs relations en une union européenne. Dans ce but, ils prennent des décisions concernant notamment l'Union économique et monétaire (devant être réalisée le 31 décembre 1980 au plus tard), le Fonds monétaire de coopération et la politique régionale.

Source: Note adressée au ministère des Affaires étrangères français concernant les résultats du sommet de Paris (Paris, 24 octobre 1972), ministère des Affaires étrangères et européennes de la République française. Fonds CE, direction des Affaires économiques et financières, série PM, vol. 1042, Sommet de Paris 1972, dossier VI.1.C1. La Courneuve: Archives diplomatiques.

Copyright: (c) Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes de la République Française Avec l'autorisation du Ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_adressee_au_ministere_des_affaires_etrangeres_francais_concernant_les_resultats_du_sommet_de_paris_paris_24_octobre_1972-fr-a133f5d2-af65-4foe-a217-5629a3de3d5f.html



Date de dernière mise à jour: 19/10/2023

Y 11 17 200
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

SECRETARIAT GENERAL

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

=====
ATTRIBUTIONS : (P)
=====

PARIS, LE 24 OCTOBRE 1972

EU EU EU EU EU EU

ENREGISTRE AU SCT LE

ANL ANL ANL ANL AS AS AS AS

AM AM AI AI NU NU DJ PA PA DE DE

CE CE CE CE AA AA DC CT QS QA DG

CIRCULAIRE NO 469

ENV ENV ENV DAM DAM DAM DAM DAM DAM

=====

SCO SCO SAM SAM SAM PM3 CM7 IP

D' INFORMATION GENERALE

=====

CHIFFRE PAR FIL .

ALGER - BERLIN - BONN - BRUXELLES - BRUXELLES DELFRA - BRUXELLES RE-
PAN - HANOI - LONDRES - MOSCOU - NEW-YORK (ONU) - NEW-YORK (INFORMA-
TION) - NEW YORK (FRANSULAT) - OTTAWA - PEKIN - PHNOM PENH - QUEBEC +
RABAT - WASHINGTON - BELGRADE - BUCAREST - DUBLIN - LE CAIRE - PRAGUE
ROME - ROME ST. SIEGE - SAIGON - TEL AVIV - TOKYO - VARSOVIE - VIEN-
TIANE.

CHIFFRE PAR POSTALISATION

ADDIS ABEBA - ADEN - AMMANE - ANKARA - ATHENES - BAGDAD - BANGOK -
BEYROUTH - BUDAPEST - BUENOS-AIRES - BUJUMBURA - CANBERRA - COPENHA-
GUE - DAMAS - DJEDDAH - HELSINKI - HONG KONG - KHARTOUM - KOWEIT -
JERUSALEM - LA HAVANE - LA HAYE - LISBONNE - MADRID - MEXICO - NEW-
DELHI - NICOSIE - NOUAKCHOTT - OSLO - REYKJAVIK - RIO - SANTIAGO -
SOFIA - STOCKHOLM - TEHERAN - TRIPOLI - TUNIS - VIENNE - WELLINGTON -
EN CLAIR PAR VALISE SURE

ABIDJAN - ACCRA - BAMAKO - BANGUI - BLANTYRE - BOGOTA - BRAZZAVILLE -
CARACAS - COLOMBO - COTONOU - DAKAR - DAR ES SALAM - DJAKARTA - FORT
LAMY - FREETOWN - KAMPALA - KINSHASA - LAGOS - LIBREVILLE - LIMA -
LOME - LUSAKA - MANILLE - MONROVIA - MONTEVIDEO - NAIROBI - NIAMEY -
OUAGADOUGOU - PORT AU PRINCE - PORT LOUIS - PORT OF SPAIN - PRETORIA -
QUITO - SANTA ISABEL - SINGAPOUR - TANANARIVE - YAOUNDE - HOUSTON -
BOSTON - CHICAGO - DETROIT - LA NOUVELLE ORLEANS - LOS ANGELES - SAN
FRANCISCO.

EN CLAIR VIA P. ET T. FRANCAISES.

GENEVE (ONU) - LUXEMBOURG - MONACO.

EN CLAIR PAR VALISE ACCOMPAGNEE

ASSOMPTION - BERNE - CABOUL - GUATEMALA - ISLAMABAD - KHATMANDOU -
KIGALI - KINGSTON - KUALA-LUMPUR - LA PAZ - LA VALETTE - MANAGUA -
MOGADISCIO - MUNICH - OULAN BATOR - PANAMA - RANGOON - ST DOMINGUE -
SANAA - SAN JOSE DE COSTA RICA - SAN SALVADOR - SEOUL - TEGUCIGALPA -
TIRANA - DACCA -

A/S : CONFERENCE AU SOMMET
DES 19 ET 20 OCTOBRE 1972.

JE VOUS ADRESSE CI-APRES, POUR VOTRE INFORMATION PERSONNELLE, UN COMMENTAIRE DE LA DECLARATION FINALE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT REUNIE A PARIS LES 19 ET 20 OCTOBRE, SOUS LA PRESIDENCE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DONT CELUI-CI, DANS SON INTERVENTION DE CLOTURE, A PU DIRE QUE L'ENSEMBLE DES DECISIONS ADOPTEES CONSTITUAIT LE SIGNE D'UN SUCCES.

LA DECLARATION EST CONSTITUEE DE DEUX PARTIES, LA DECLARATION PROPREMENT DITE EN 7 PARAGRAPHES ET LE COMMUNIQUE EN SEIZE PARAGRAPHES. LA DECLARATION QUI RESULTE D'UN PROJET FRANCAIS QUI N'A ETE QUE TRES PEU MODIFIE, REVET UNE IMPORTANCE POLITIQUE EVIDENTE ET IL IMPORTE PARTICULIEREMENT D'EN RELEVER LE DERNIER PARAGRAPHE QUI MET L'ACCENT SUR LA VOLONTE DE L'EUROPE "D'AFFIRMER SA PERSONNALITE ET DE MARQUER SA PLACE DANS LES AFFAIRES MONDIALES EN TANT QU'ENTITE DISTINCTE".

...../.....

1) UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE.

LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT ONT ENTENDU DONNER UNE IMPULSION NOUVELLE A LA REALISATION DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE.

ALORS QUE JUSQU'ICI LE PASSAGE A LA DEUXIEME ETAPE DE CETTE UNION ETAIT ASSORTI D'UNE CLAUSE DITE ''DE PRUDENCE'' PERMETTANT DE PROLONGER EN FAIT DE DEUX ANS LE STATU QUO ATTEINT A LA FIN DE LA PREMIERE ETAPE, IL A ETE CONVENU AU SOMMET QUE LES DECISIONS NECESSAIRES SERAIENT PRISES EN 1973 POUR PERMETTRE CE PASSAGE A LA DATE DU 1 ER JANVIER 1974. IL A ETE SOULIGNE A CET EGARD QUE CES DECISIONS DEVAIENT S'INSCRIRE DANS LA PERSPECTIVE DE L'ACHEVEMENT DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE AU PLUS TARD AU 31 DECEMBRE 1980.

LES DECISIONS PRISES PAR LES MINISTRES DES FINANCES LE 12 SEPTEMBRE A FRASCATI SUR L'ETABLISSEMENT D'UN FONDS EUROPEEN DE COOPERATION MONETAIRE ONT ETE CONFIRMEES PAR LES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT. IL A ETE PRECISE QUE CE FONDS SERAIT CREE PAR UN ACTE SOLENNEL, FONDE SUR LE TRAITE ET SERAIT ETABLI AVANT LE 1 ER AVRIL 1973. SES FONCTIONS ET SES MOYENS

..../....

N'ONT PAS FAIT L'OBJET DE DECISIONS NOUVELLES MAIS IL A ETE CONVENU DE POURSUIVRE LES ETUDES SUR CES SUJETS ET DE CHARGER LES ORGANES COMPETENTS DE LA COMMUNAUTE DE SOUMETTRE UN RAPPORT DES LE 30 SEPTEMBRE 1973 SUR L'AMENAGEMENT DES CONCOURS A COURT TERME ET DES LE 31 DECEMBRE 1973 SUR LES CONDITIONS D'UNE MISE EN COMMUN PROGRESSIVE DES RESERVES.

LA CONFERENCE AU SOMMET A FOURNI L'OCCASION DE REAFFIRMER L'ATTACHEMENT DES PARTICIPANTS AU PRINCIPE DE PARITES FIXES ET AJUSTABLES ENTRE LES MONNAIES EUROPEENNES ET DE SOULIGNER LEUR VOLONTE DE METTRE EN PLACE, AU SEIN DE LA COMMUNAUTE, DES MECANISMES DE DEFENSE ET DE SOUTIEN MUTUEL QUI PERMETTRONT AUX ETATS MEMBRES D'EN ASSURER LE RESPECT. LA CONFERENCE AU SOMMET A PERMIS EN MEME TEMPS AUX ETATS MEMBRES D'EXPRIMER LEUR VOLONTE DE CONTRIBUER PAR UNE ATTITUDE COMMUNE A ORIENTER LA REFORME DU SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL VERS L'INSTAURATION D'UN ORDRE EQUITABLE ET DURABLE, SUR LA BASE DE CERTAINS PRINCIPES., LES PRINCIPES QUI ONT ETE RETENUS SONT CEUX LA MEMES QUI AVAIENT ETE ELABORES PAR LES MINISTRES DES FINANCES DES NEUF A LONDRES LE 18 JUILLET DERNIER, AUXQUELS A ETE AJOUTE CELUI D'UNE REDUCTION DU ROLE DES MONNAIES NATIONALES COMME INSTRUMENTS DE RESERVE, QU'ILS AVAIENT DEFENDU A L'ASSEMBLEE DU FONDS MONETAIRE A WASHINGTON EN SEPTEMBRE DERNIER.

L'ACCENT A DONC ETE MIS, COMME NOUS LE SOUHAITIONS, SUR LA NECESSITE POUR LES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ELARGIE D'AFFIRMER LA PERSONNALITE MONETAIRE EUROPEENNE SUR LE PLAN INTERIEUR ET DE

LA DÉFENDRE SUR LE PLAN EXTERIEUR ET NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DU SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

LA CONFÉRENCE N'A PAS NEGLIGÉ POUR AUTANT LE PROCESSUS D'HARMONISATION ÉCONOMIQUE. LE PRINCIPE DU PARALLÉLISME DES PROGRÈS ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES A ÉTÉ REAFFIRMÉ ET UNE ATTENTION PARTICULIÈRE A ÉTÉ PORTÉE AU PROBLÈME DE LA LUTTE CONTRE L'INFLATION. C'EST CE DERNIER SUJET DONT LES MINISTRES DES FINANCES AURONT À DÉBATTRE CONCRÈTEMENT AU COURS DE LEUR PROCHAINE RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE AVEC MANDAT D'ADOPTER DES MESURES PRÉCISES DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES QUI SE PRÉTENT À UNE ACTION EFFICACE ET RÉALISTE À COURT TERME.

DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'HARMONISATION ÉCONOMIQUE, UNE ATTENTION SPÉCIALE A ÉTÉ APPORTÉE AUX POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'UNION : POLITIQUE RÉGIONALE, POLITIQUE SOCIALE, POLITIQUE INDUSTRIELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE.

SUR LE PLAN DE LA POLITIQUE RÉGIONALE, NOUS AVONS TENU COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR NOS PARTENAIRES BRITANNIQUES POUR LESQUELS CETTE POLITIQUE NE DEVRAIT PAS AVOIR POUR SEUL OBJET DE PORTER REMÈDE À DES DÉSÉQUILIBRES NÉS DES DIFFICULTÉS DE LA MUTATION AGRICOLE MAIS DEVRAIT S'ÉTENDRE À LA CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES NÉS DES DIFFICULTÉS DE LA MUTATION INDUSTRIELLE ELLE-MÊME. IL AVAIT DÉJÀ ÉTÉ CONVENU QU'UN MONTANT DE 50 MILLIONS D'UNITÉS DE COMPTE SERAIT AFFECTÉ ANNUELLEMENT AUX AIDES RÉGIONALES DANS LES ZONES À PRÉDOMINANCE AGRICOLE PAR PRÉLEVEMENT SUR LA SECTION ORIENTATION DU FEOGA. LA CONFÉRENCE AU SOMMET A DÉCIDÉ QU'À CÔTÉ DE CE SYSTÈME UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL SERAIT CRÉÉ AVEC L'OBJECTIF

PLUS LARGE DE CONTRIBUER A CORRIGER, OUTRE LES DESEQUILIBRES REGIONAUX RESULTANT D'UNE PREDOMINANCE AGRICOLE, CEUX RESULTANT DES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET D'UN SOUS-EMPLOI STRUCTUREL. CE FONDS SERA MIS EN PLACE AVANT LE 31 DECEMBRE 1973 ET SERA ALIMENTE DES LE DEBUT DE LA DEUXIEME PHASE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE, C'EST-A-DIRE EN PRATIQUE DES LE 1ER JANVIER 1974, PAR LES RESSOURCES PROPRES DE LA COMMUNAUTE. LE MONTANT DE SES RESSOURCES SERA A DEFINIR ULTERIEUREMENT.

SUR LE PLAN DE LA POLITIQUE SOCIALE, LA CONFERENCE A CHARGE LES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE D'ETABLIR POUR LE 1ER JANVIER 1974 UN PROGRAMME D'ACTION ETENDU. CE PROGRAMME SERA ETABLI SUR LA BASE DES SUGGESTIONS PRESENTEES PAR LES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT ET PAR LA COMMISSION AU COURS DE LA CONFERENCE. UN CERTAIN NOMBRE DE CES SUGGESTIONS ONT ETE RETENUES DANS LE TEXTE MEME DU COMMUNIQUE, A PARTIR, NOTAMMENT DE PROPOSITIONS FRANCAISES, ALLEMANDES, NEERLANDAISES ET ITALIENNES. AU NOMBRE DES MESURES QUI AVAIENT ETE SUGGEREES DU COTE FRANCAIS PAR M. MESSMER AU COURS DE SON INTERVENTION ET QUI NE SONT QU'IMPLICITEMENT VISEES PAR LE TEXTE DU COMMUNIQUE, FIGURENT UNE EXTENSION DES COMPETENCES DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EN LIAISON AVEC LA CREATION DE COMITES PARITAIRES DANS LES PRINCIPALES BRANCHES PROFESSIONNELLES AINSI QU'UNE HARMONISATION PROGRESSIVE DES LEGISLATIONS DU TRAVAIL DES ETATS MEMBRES.

SUR LE PLAN DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, LA CONFERENCE A EGALEMENT CHARGE LES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE D'ETABLIR UN IMPORTANT PROGRAMME D'ACTION DONT CERTAINS AXES ONT ETE TRACES DANS LE COMMUNIQUE LUI-MEME. EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT UN MEME OBJECTIF A ETE ARRETE POUR LE 31 JUILLET 1973. EN

.../...

MATIERE D'ENERGIE, AUCUN CALENDRIER N'A ETE PREVU. IL CONVIENT D'AILLEURS DE REMARQUER QUE LES QUESTIONS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE, SCIENTIFIQUE, TECHNOLOGIQUE, D'ENVIRONNEMENT ET D'ENERGIE SOULEVENT A DES DEGRES DIVERS DES PROBLEMES DE COMPETENCES COMMUNAUTAIRES QUI DEVRONT ETRE TRANCHEES DANS LE CADRE DES DECISIONS PRISES EN MATIERE INSTITUTIONNELLE.

2)- RELATIONS EXTERIEURES.

LES PRINCIPES RETENUS PAR LA CONFERENCE S'INSCRIVENT DANS UNE SUITE LOGIQUE QUI A LE MERITE DE FAIRE RESSORTIR L'IMPORTANCE PRIORITAIRE QUE LES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT ENTENDENT, COMME NOUS LE SOUHAITONS, APPORTER AU RESPECT DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE ET, AU PREMIER CHEF, AU RESPECT DE LA POLITIQUE D'ASSOCIATION TELLE QU'ELLE EXISTE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE YAOUNDE. VIENT ENSUITE LA MENTION D'UNE APPROCHE GLOBALE ET EQUILIBREE DES PROBLEMES MEDITERRANEENS : ENFIN, LA MISE EN OEUVRE PROGRESSIVE D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT A L'ECHELLE MONDIALE.

SUR CE DERNIER POINT NOUS AVONS OBTENU FACILEMENT UNE MENTION EXPLICITE DES RESULTATS DE LA CONFERENCE DE LA CNUCED ET DES PRINCIPES RETENUS DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ADOPTE PAR LES NATIONS UNIES : NOUS AVONS FAIT EN OUTRE PRECISER QUE LA POLITIQUE GLOBALE DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT DEVRAIT ETRE L'OEUVRE A LA FOIS DES ETATS MEMBRES ET DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE. CETTE FORMULE PRESERVE L'AUTONOMIE DE NOTRE POLITIQUE D'AIDE.

NOUS AVONS OBTENU LA MENTION EXPLICITE, AU TITRE DES ELEMENTS D'UNE POLITIQUE GLOBALE, DE NOTRE THESE SUR LES PRODUITS DE BASE ET LA STABILISATION DES COURS DES MATIERES PREMIERES., NOUS AVONS ACCEPTE D'ENVISAGER UNE AMELIORATION DU REGIME DES PREFERENCES GENERALISEES DANS DES CONDITIONS QUI DEMEURENT A DEBATTRE.

NOUS AVONS REUSSI A ECARTER UNE PROPOSITION FORMULEE DU COTE BRITANNIQUE TENDANT A FAIRE REMISE DES INTERETS DES PRETS PUBLICS DEJA CONSENTIS A UN CERTAIN NOMBRE DE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT PARMIS LES PLUS PAUVRES, QUI SE TROUVAIENT EN FAIT ETRE ESSENTIELLEMENT DES PAYS DU SUD EST ASIATIQUE : INDE, PAKISTAN, SRI LANKA, BENGLA DESH , INDONESIE. LA FORMULE QUI A ETE RETENUE DANS LE COMMUNIQUE NE RENFERME AUCUN ENGAGEMENT CONTRAIGNANT ET S'APPLIQUE A UNE LISTE DE PAYS SENSIBLEMENT DIFFERENTE, PARMIS LESQUELS FIGURENT DE NOMBREUX PAYS AFRICAINS. IL NE S'AGISSAIT NULLEMENT DANS NOTRE ESPRIT DE REPOUSSER UNE OFFRE APPAREMMENT GENEREUSE MAIS D'EVITER QUE, PAR CE BIAIS, SOIT INTRODUIT UN ELEMENT DE DESORDRE DANS L'EDIFICE DU CREDIT INTERNATIONAL ALORS QUE L'EFFORT PRINCIPAL DES PAYS RICHES DEVRAIT SE DIRIGER VERS L'AUGMENTATION DU VOLUME ET L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIDE , CE QUE REPREND LA FORMULE DU COMMUNIQUE SUR L'AUGMENTATION DU VOLUME DES AIDES FINANCIERES PUBLIQUES.

S'AGISSANT DE RELATIONS AVEC LES PAYS INDUSTRIELS, NOUS AVONS FAIT REPOUSSER L'IDEE DE L'INSTAURATION D'UN MECANISME INSTITUTIONNEL ET PERMANENT DE CONSULTATION AVEC LES ETATS-UNIS ET D'AUTRES PAYS INDUSTRIALISES, TELLE QU'ELLE AVAIT ETE SOUTENUE PAR CERTAINS DE NOS PARTENAIRES ET NOTAMMENT LES ALLEMANDS, AU

PROFIT D'UNE FORMULE DE PORTEE BEAUCOUP PLUS VAGUE. NOUS AVONS ACCEPTE EN REVANCHE L'IDEE QUE LA COMMUNAUTE DEFINISSE POUR LE 1 ER JUILLET 1973 SA CONCEPTION D'ENSEMBLE DES NEGOCIATIONS MULTILATERALES QUI DEVRONT SE DEROULER A PARTIR DE L'ANNEE PROCHAINE DANS LE CADRE DU GATT. NOUS AVONS CONTRIBUE A FAIRE MENTIONNER DANS LE COMMUNIQUE L'INTERET QUE PORTE LA COMMUNAUTE A UNE PLEINE PARTICIPATION DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT A LA PREPARATION ET AU DEROULEMENT DE CES NEGOCIATIONS ET A UNE PRISE EN COMPTE DE LEURS INTERETS.

LA CONFERENCE A , CE QUI ALLAIT DE SOI, AFFIRME QU'ELLE ETAIT PRETE A NEGOCIER AVEC LA NORVEGE UN ARRANGEMENT COMMERCIAL APPROPRIE.

LE PARAGRAPHE 13 DU COMMUNIQUE RELATIF AUX PAYS DE L'EST NE FAIT QUE REPRENDRE LES ENGAGEMENTS ET ORIENTATIONS DEJA ARRETES SUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE . IL CONVIENT CEPENDANT DE SOULIGNER QUE NOUS AVONS REUSSI A FAIRE ENTERINER DANS LE TEXTE DU COMMUNIQUE LA DISTINCTION A LAQUELLE NOUS SOMMES TOUT PARTICULIEREMENT ATTACHES ENTRE LA POLITIQUE COMMERCIALE PROPREMENT DITE QUI EST DE LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE ET LA POLITIQUE DE COOPERATION QUI DOIT DEMEURER DE LA COMPETENCE NATIONALE. IL IMPORTE EGALEMENT DE RAPPELER QUE C'EST SUR NOTRE INITIATIVE QU'A ETE ADOPTE LE POINT 6 DU PREAMBULE, CONFIRMANT L'ATTACHEMENT A LA POLITIQUE DE DETENTE DES PAYS PARTICIPANTS ET LEUR VOLONTE DE COOPERATION '' ECONOMIQUE ET HUMAINE '' AVEC LES PAYS DE L'EST '' NOTAMMENT A L'OCCASION DE LA CSCE''.

3) COOPERATION POLITIQUE ET PROBLEMES INSTITUTIONNELS.

EN CE QUI CONCERNE LA COOPERATION POLITIQUE, LES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT SONT CONVENUS QUE LES CONSULTATIONS SERAIENT INTENSIFIEES A TOUS LES NIVEAUX (IL S'AGIT NOTAMMENT DU COMITE POLITIQUE) ET QU'EN PARTICULIER LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES SE REUNIRAIENT DESORMAIS QUATRE FOIS PAR AN AU LIEU DE DEUX. ILS ONT DE PLUS CHARGE LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES D'ELABORER D'ICI LE 30 JUIN 1973 UN DEUXIEME RAPPORT SUR LES METHODES PERMETTANT D'AMELIORER LA COOPERATION POLITIQUE, AINSI QU'IL AVAIT ETE PREVU DANS LE RAPPORT DE LUXEMBOURG.

LA DECLARATION DE LA CONFERENCE PRECISE QUE L'OBJECTIF DE LA COOPERATION POLITIQUE EST DE " TRAITER DES QUESTIONS D'ACTUALITE ET, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, DE FORMULER DES POSITIONS COMMUNES A MOYEN ET LONG TERME, EN AYANT A L'ESPRIT, ENTRE AUTRES, LES IMPLICATIONS ET LES EFFETS DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES EN VOIE D'ELABORATION". CES PRECISIONS ONT ETE JUGEES NECESSAIRES PAR PLUSIEURS DE NOS PARTENAIRES, MAIS LA FORMULATION ASSEZ LACHE QUI A ETE ADOPTEE CORRIGE HEUREUSEMENT CE QUE POURRAIT AVOIR DE GENANT LE LIEN ETABLI ENTRE LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE INTERNATIONALE A NEUF.

EN MATIERE DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL, LES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT ONT CONSTATE QUE LES STRUCTURES DE LA COMMUNAUTE ONT FAIT LEURS PREUVES, CE QUI EXCLUT TOUTE MODIFICATION DE L'EQUILIBRE ACTUEL DES POUVOIRS, ET ILS ONT SEULEMENT MIS L'ACCENT SUR LA NECESSITE D'AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS AFIN D'EN AUGMENTER L'EFFICACITE. S'AGISSANT NOTAMMENT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE, IL N'EST QUESTION DANS LA DECLARATION QUE DU RENFORCEMENT DE SES POUVOIRS DE CONTROLE, ET, EN DEPIT DE LA TRES VIVE INSISTANCE DE LA DELEGATION NEERLANDAISE, NOUS AVONS OBTENU -AVEC L'APPUI NOTAMMENT DES ANGLAIS ET DES ALLEMANDS- QU'AUCUNE DATE NE SOIT FIXEE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE AU SUFFRAGE UNIVERSEL.

.../...

DE MEME NOUS AVONS LIEU D'ETRE SATISFAITS DE L'ACCORD INTERVENU ENTRE LES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT ' ' POUR ESTIMER QU' EN VUE DE REALISER NOTAMMENT LES TACHES DEFINIES DANS LES DIFFERENTS PROGRAMMES D'ACTION (DONT L'ELABORATION EST PREVUE PAR LA DECLARATION) IL EST INDIQUE D'UTILISER AUSSI LARGEMENT QUE POSSIBLE TOUTES LES DISPOSITIONS DES TRAITES, Y COMPRIS L'ARTICLE 235 DU TRAITE CEE' '. LE RECOURS SYSTEMATIQUE A L'ARTICLE 235 DU TRAITE EST DONC ECARTE, ETANT ENTENDU CEPENDANT QUE LA COOPERATION A NEUF DANS LES NOUVEAUX DOMAINES DE LA POLITIQUE SOCIALE, DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT SE DEVELOPPE RA DESORMAIS DANS UN CADRE COMMUNAUTAIRE.

ENFIN DANS LE PREAMBULE COMME DANS L'ARTICLE FINAL DE LA DECLARATION LES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT ONT AFFIRME LEUR INTENTION DE TRANSFORMER, AVANT LA FIN DE L'ACTUELLE DECENNIE, L'ENSEMBLE DE LEURS RELATIONS EN UNE UNION EUROPEENNE ET ILS ONT PRIE LES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE D'ELABORER SUR CE SUJET, AVANT LA FIN DE 1975, UN RAPPORT DESTINE A ETRE SOUMIS A UNE CONFERENCE AU SOMMET ULTERIEURE.

C'EST A DESSEIN QU'A ETE UTILISE LE TERME TRES GENERAL D'UNION EUROPEENNE SOUS LEQUEL PEUVENT SE RANGER PRATIQUEMENT TOUS LES TYPES DE CONSTRUCTION POLITIQUE DE L'EUROPE, MAIS CETTE FORMULATION VOLONTAIREMENT IMPRECISE ET LE FAIT QUE LES DIVERGENCES DE CARACTERE THEORIQUE RESTENT AUSSI ACCUSEES ENTRE CERTAINS PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTE, NE DOIVENT PAS CONDUIRE A MINIMISER LA PORTEE DE LA DECISION DE LA CONFERENCE. CETTE DECISION EST IMPORTANTE PARCE QU'ELLE EST L'EXPRESSION DE LA COMMUNE VOLONTE DES NEUF DE FORGER RAPIDEMENT LES STRUCTURES D'UNE EUROPE POLITIQUE, ET QUE D'AUTRE PART, SORTANT DES SIMPLS INTENTIONS, ELLE FAIT DEMARRER LE TRAVAIL DE RECHERCHE ET L'ELABORATION DE CES STRUCTURES./.

DIPLOMATIE

H. ALPHAND